

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 14 MARS 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 05-2023 Date de convocation : 08/03/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 14/03/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procurations : 2 Absent : 0 Nombre de votants : 11
Absents excusés : M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU M. LEJEUNE pourvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : A. LE BORGNE

**DECISION DU BUREAU
ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2023-001 DE TRAVAUX DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT A DES ACACIAS DE
SAVENAY**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Fait à Savenay, le 14 mars 2023

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 16 MARS 2023
ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 16 MARS 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU